

COMMUNE DE FRONTENAS (69620)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thomas DUPERRIER, Maire.

Présents : MM. DUPERRIER - DUFRENE - DEBRUN

MMES BERNARD - GOUJAT

MM. CRIONAY – CODIS - BONNEFOUX

MMES GUIGNIER - BOULAND - LANDES

Absents excusés : M CHANTHARAKSA (pouvoir) – M VERMOREL (pouvoir) – M PASSARD (pouvoir)

Absent démissionnaire : M BLANOT

Election du secrétaire de séance : MME BOULAND

Date de convocation : 18 avril 2019

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2019 est validé.

1) Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Bureau des Maires du 24 avril 2019

Point sur le Syndicat Mixte du Bordelan, sur le nœud ferroviaire lyonnais, sur le concours d'architectes en vue de l'aménagement de l'Espaces Pierres Folles de St Jean-des-Vignes, la labellisation pays d'art et d'histoire.

2) Syndicats Intercommunaux

Syndicat Départemental d'Energies du Rhône

Point sur le dernier passage pour le relampage et déclarations des derniers incidents.

Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières

Opposition au transfert de la compétence « Assainissement » de la loi NOTRe au 1 er janvier 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'ensemble des compétences relatives à l'assainissement doit normalement être transférée de plein droit à la communauté de communes à compter du 1 er janvier 2020. Monsieur le Maire rappelle que le service assainissement relève de la compétence du Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS) pour la commune de Frontenas. A l'unanimité, il est fait opposition au transfert obligatoire des compétences relatives à l'assainissement portant nouvelle organisation territoriale.

Syndicat Intercommunal des Eaux

Opposition au transfert de la compétence « Eau » de la loi NOTRe au 1 er janvier 2020

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal, ce dernier avait demandé le report de la délibération d'opposition au transfert de compétence « Eau » car il souhaitait obtenir plus d'éléments avant de se prononcer.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), l'ensemble des compétences relatives à l'eau (captage, production, distribution) doit normalement être transférée de plein droit à la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existante à compter du 1 er janvier 2020.

Monsieur le Maire propose une délibération d'opposition au transfert obligatoire des compétences relatives à l'eau portant nouvelle organisation territoriale. La délibération doit être prise avant le 30/06/2019 pour un report éventuel de l'échéance du 01/01/2020.

A l'unanimité, il est fait opposition au transfert obligatoire des compétences relatives à l'eau portant nouvelle organisation territoriale.

Syndicat Rhodanien de Développement du Câble

Une rencontre s'est déroulée le 18 avril dernier avec le responsable collectivités de SFR FTTH. Le déploiement de la fibre est décalé à 2020 pour une commercialisation en 2021. Une réunion publique sera organisée fin 2019 pour informer les habitants.

3) Voirie/Espaces verts

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées

Point sur les travaux de voirie prévus sur les semaines à venir. Les travaux du Centre Bourg se dérouleront à compter du 20 mai 2019 et seront réalisés par l'Entreprise Axima. Une réunion de chantier aura lieu début mai.

4) Bâtiments communaux

Chaudière école

Projection du projet d'aménagement d'une chaudière à granulés à l'école élémentaire.

Présentation des devis par M Dufrene et choix de l'entreprise retenue pour une installation en juillet 2019.

Entreprise Bolvy (Val d'Oingt) : 24 030.00 € TTC.

Ecole maternelle

Démantèlement du radiateur de la salle d'évolution– Entreprise Bolvy (Val d'Oingt) : 258.00 € TTC.

5) Urbanisme

Rétrocession voie cadastrée A 558, lieudit « La Folie »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 septembre 2018 autorisant le classement de la voie desservant Les trois maisons situées lieudit « La Folie », cadastrée A 538, dans le domaine public communal et décidant que cette cession sera réalisée à titre gratuit et acceptant de prendre en charge les frais d'acte notarié.

Monsieur le Maire précise que cette cession n'est pas possible à titre gratuit.

Monsieur le Maire, considérant l'estimation et la surface, propose de régler à chaque propriétaire la somme de 20 € soit 60 €.

Le conseil municipal valide cette proposition.

OAP 1 – Rue du Lavoir

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, ce dernier souhaitait connaître le prix réel au m² de la surface dédiée à la commune. A l'issue de ce dernier, Monsieur le Maire avait fait une offre portant sur les 100m² d'emprise au sol du local commercial ainsi que l'espace public et avait demandé d'inclure l'aménagement de la placette dans l'enveloppe financière initiale (174 000 €). Un avis négatif a été émis par ce dernier qui maintient sa proposition à 60 000 €. Après réflexion et discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable à cette offre et propose d'acquérir ce lot au prix de 45 000 € comprenant la viabilité afin de réaliser l'aménagement de la placette.

Point sur l'avancée du lotissement des pierres dorées (OAP 3).

6) Finances

Tarif restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle que le restaurant scolaire a fait l'objet d'une municipalisation au 06 janvier 2014, que le tarif n'a pas fait l'objet d'une augmentation depuis cette date et rappelle les diverses améliorations effectuées pour que ce service fonctionne correctement (proximité, taux d'encadrement, qualité des repas...).

Il propose d'augmenter le tarif au 1^{er} septembre 2019 soit 4,20 € au lieu de 4 €.

Madame Patricia Bernard s'exprime contre cette augmentation. Il est décidé de mettre au vote cette augmentation.

- * Pas d'augmentation 5
- * Augmentation à 4,10 € 5
- * Augmentation à 4,20 € 4

Une deuxième tour est nécessaire pour valider ou non une augmentation ;

- * Pas d'augmentation 6
- * Augmentation à 4,10 € 8

Le tarif appliqué pour la prochaine rentrée scolaire sera donc 4,10 € par enfant.

Décision modificative

Le conseil municipal valide une décision modificative pour une régularisation des inscriptions des opérations d'ordre.

7) Personnel et organisation municipale

Elections européennes du 26 mai 2019 : inscription sur le roulement.

Cérémonie du 8 mai 2019

Elle se déroulera à Bagnols à 10 heures.

Conventions de participation santé et prévoyance – Mandat au CDG 69

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa déclaration d'intention de mandater le Centre de Gestion du Rhône pour que celui-ci mène pour son compte la procédure relative aux conventions de participation sociale en matière de santé et en prévoyance.

Le conseil municipal valide ce mandat par délibération.

8) Ecole et temps périscolaire

Effectif 2019 -2020 au 12/04/2019

79 élèves.

9) Enfance/Jeunesse

Conseil Municipal des Enfants

Mise en place du premier conseil municipal des jeunes le vendredi 26 avril à 18h30. Prochaine réunion le 11 mai en vue de préparer la journée du 18 mai à la CCBPD destiné aux CMJ.

10) Associations

Local des boules

Le chauffe-eau sera remplacé par la Municipalité pour un montant TTC de 402.77 € TTC (Entreprise Bolvy).

Le règlement d'utilisation du Clos Jean Reilleux et du Local des boules est adopté par le conseil municipal.

Evènements du Beaujolais

Organisation d'une brocante le 23 juin 2019 à la salle d'animation rurale.

Manifestations passées et à venir (projection).

11) Communication

Focus du progrès sur la réfection de la toiture du bâtiment Mège.

12) Tourisme

Rosé Nuits d'Eté

Point sur l'organisation des futurs RNE (organisation, sacem, scène ouverte...) avec la participation du groupe Nabuco et l'implication du club des jeunes.

12) Informations diverses

Archives départementales

Les archives de la mairie ont fait l'objet d'un dépôt en 2015. La numérisation des plus anciens registres de délibérations du conseil municipal a été effectuée et est consultable sur le site : <http://archives.rhone.fr/> ainsi que certains registres paroissiaux, état civil, plans du cadastre napoléonien et cartes postales anciennes.

Le club d'entrepreneurs « Azergues entreprendre » a été reçu en mairie pour une réunion de travail le jeudi 18/04.

14) Questions diverses

Problème fuite au Lavoir

Les joints ont été refaits afin de stopper les fuites.

Prochain conseil municipal : vendredi 24 mai 2019 à 19 heures 30.

Le Maire

Thomas DUPERRIER

